

**REEL 2021 et BUDGET 2022 : Note de synthèse**  
**Conseil municipal du 23 mars 2022**

**Réel 2021** (arrondi, k=000€)

INVESTISSEMENT	Réel 2021
Recettes d'investissement de l'exercice	386 360,43
Dépenses d'investissement de l'exercice	448 673,67
Déficit investissement de l'exercice	-62 313,24
Déficit d'investissement reporté	-261 861,03
<b>DEFICIT INVESTISSEMENT CUMULÉ</b>	<b>-324 174,27</b>

FONCTIONNEMENT	Réel 2021
Recettes de fonctionnement de l'exercice	712 572,95
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	596 061,25
Excédent de fonctionnement de l'exercice	116 511,70
Excédent de fonctionnement reporté (art. 002)	231 506,78
<b>EXCEDENT FONCTIONNEMENT CUMULÉ</b>	<b>348 018,48</b>
Affectation du résultat 2021	
. Financement du déficit d'investissement 2021 (art.1068)	324 174,27
. Solde 2021 restant disponible (art. 002 du Bud. 2022)	23 844,21
Transfert vers Investissements 2022 (art. 021)	0

**L'année 2021 génère un excédent de trésorerie de 54,2 k€ grâce à l'excédent de fonctionnement de 116,5 k€ qui compense le déficit d'investissements de 62,3 k€. Après report de l'année antérieure, l'excédent est ramené à 23,8 k€.**

Le réel 2021 des dépenses de fonctionnement ne dépasse que très légèrement celui de 2020, en raison de l'abandon de la créance du précédent épicier. Des économies ont été réalisées en internalisant le contrat d'entretien de l'école. Les dépenses importantes de voirie de 2020 ont été réorientées en partie sur la rénovation de bâtiments.

Les faits marquants sur les recettes de fonctionnement sont la baisse des dotations versées par l'Etat (-23 k€), compensée en partie par l'effet volume sur la taxe foncière (+8,9k€), et des gains exceptionnels liés à l'absence de secrétaire de mairie pendant 4 mois et à un remboursement d'assurances anticipé.

Côté Investissements, le déficit est essentiellement dû au report à début 2022 du versement des subventions de l'enfouissement des lignes de réseau.

Autre fait marquant : un désendettement à long terme de -65 k€.

**Affectation du résultat de 2021**

L'excédent de fonctionnement de 116,5 k€ de 2021 s'ajoute à celui des années antérieures (231,5 k€) soit un nouvel excédent de fonctionnement cumulé de + 348 k€. Ce dernier est

## REEL 2021 et BUDGET 2022 : Note de synthèse

### Conseil municipal du 23 mars 2022

affecté au financement du déficit d'investissement antérieur (-261,9k€) et de celui de l'année 2021. Le solde positif reporté sur 2022 est donc de 23,8 k€.

#### Budget 2022 (arrondi, k=000€)

### Budget de fonctionnement 2022

#### Recettes de fonctionnement en €

ARTI-CLE	LIBELLÉ ARTICLE	Réalisé 2021	BUDGET 2022	%	Ecart B2022 - R2021
	<b>TOTAL Recettes fonctionnement</b>	944 080	<b>709 341</b>	100 %	-234 738
	<b>S/T Recettes réelles avant reports antérieurs</b>	712 573	<b>685 497</b>		<b>-27 076</b>

013.	Atténuations de charges	8 779	<b>1 000</b>	0,1 %	-7 779
042.	Opérations de transfert entre sections	0	<b>0</b>		0
70.	Ventes de prestations de services et divers (périscolaire, concessions, vide-greniers...)	58 718	<b>59 100</b>	19,1 %	+382
73.	Impôts et taxes	552 503	<b>553 005</b>	78 %	+502
74.	Dotations et participations	32 152	<b>22 892</b>	3,2 %	-9 260
75.	Autres produits de gestion (Logements)	47 837	<b>46 000</b>	6,5 %	-1 837
76.	Produits financiers	0	<b>0</b>	0 %	0
77.	Produits exceptionnels	12 580	<b>3 500</b>	0,5 %	-9 080
002.	Résultat de fonctionnement reporté	231 507	<b>23 844</b>	3,4 %	-207 663

**Les recettes de fonctionnement du Budget 2022, hors report des années antérieures, sont inférieures de -27 k€ par rapport au réel 2021. Cet écart est expliqué :**

- Par des recettes 2021 non reconductibles en 2022 : indemnités suite à des maladies (6,5 k), prise en charge partielle par l'Etat d'un contrat d'insertion (6 k), remboursement de travaux exceptionnels (13 k) dont deux suite à sinistres
- Par une perte de 1,8 k€ de revenu de logement par suite de départs.

**Fait majeur :** la trésorerie d'avance issue des années antérieures (231,5 k€), résultat d'emprunts et d'excédents de fonctionnement, a été presque entièrement consommée en 2021 pour financer en investissement l'enfouissement des lignes (Ermitage, Echelle, Ruelle St-Loup et solde de Croix Blanche). L'excédent de fonctionnement reporté n'est désormais que de 23,8 k€.

**REEL 2021 et BUDGET 2022 : Note de synthèse**  
**Conseil municipal du 23 mars 2022**

Dépenses de fonctionnement en €

ARTI- CLE	LIBELLÉ ARTICLE	Réalisé 2021	BUDGET 2022	%	Ecart B2022 - R2021
	<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	814 162	<b>709 341</b>	100 %	-104 821
	<b>S/T dépenses réelles (hors tsf invest.)</b>	596 061	<b>709 341</b>		+113 280
011.	Charges à caractère général	201 403	<b>240 300</b>	33,9 %	38 897
012.	Charges de personnel et frais assimilés	268 174	<b>296 050</b>	41,7 %	27 876
014.	Atténuations de produits	13 117	<b>13 250</b>	1,9 %	133
022.	Dépenses imprévues	0	<b>46 371</b>	6,5 %	46 371
023.	Virement à la section d'investissement	218 101	<b>0</b>	0 %	-218 101
042.	Ordre de transfert entre sections (Amort.)	1 196	<b>1 300</b>	0,2 %	104
65.	Autres charges de gestion (élus, associations, contributions aux syndicats...)	93 724	<b>93 370</b>	13,2 %	-354
66.	Charges financières	18 056	<b>18 700</b>	2,6 %	644
67.	Charges exceptionnelles	0	<b>0</b>	0 %	0

**Les dépenses de fonctionnement du Budget 2022, hors transfert vers les investissements, sont supérieures de 113,3 k€ au Réel 2021.** Cette hausse est principalement expliquée par :

- Une affectation de 46,4 k€ en dépenses imprévues pour constituer une réserve afin de rembourser les 65 k€ de la dette à long terme due en 2022. Ce montant ne doit pas être dépensé.
- Une hausse de 30 % des coûts d'énergie soit + 10,3 k€
- Des travaux d'entretien plus importants : + 11,8k€ sur les bâtiments (logement en location, infiltrations dans l'église, eau tiède pour les enfants de l'école, peintures et menuiseries des fenêtres), et + 7,4 k€ sur le matériel roulant et le réseau des poteaux d'incendie
- Le rétablissement de la classe de neige en 2022 (+7,8 k€)
- Une hausse attendue des tarifs de restauration scolaire
- Une économie en année pleine à la suite de l'internalisation du ménage de l'école
- Des frais de personnel en hausse de +27,9 k€ : secrétaire de mairie plus qualifiée, harmonisation des indemnités de fonction.

**REEL 2021 et BUDGET 2022 : Note de synthèse**  
**Conseil municipal du 23 mars 2022**

**Budget d'investissement 2022**

Recettes d'investissement en €

ARTI- CLE	LIBELLÉ ARTICLE	Réalisé 2021	BUDGET 2022	%	Ecart B2022 - R2021
	<b>Total Recettes Investissement.</b>	386 360	<b>566 174</b>	-	+179 814
	<b>S/T Recettes hors report antérieur</b>	124 499	<b>242 000</b>	100 %	+117 501
024.	Cessions d'immobilisations				
040.	Opérations de transfert entre section	1 196	<b>1 300</b>	0,5 %	104
10.	Dotation fonds divers et Réserves				
10222.	FCTVA (récupération TVA sur A-2)	14 346	<b>26 000</b>	10,7 %	11 654
10226.	Taxe d'aménagement	7 593	<b>4 500</b>	1,9 %	-3 093
1068.	Affectation des excédents de fonctionnement antérieurs	261 861	<b>324 174</b>	-	62 313
13.	Subventions d'investissement	101 356	<b>123 470</b>	51 %	22 114
16.	Emprunts et dettes assimilées	8	<b>86 730</b>	35,8 %	86 722
021.	Virement de la section fonctionnement de 2022	218 101	<b>0</b>	0 %	-218 101

**Récupération de la TVA**

À la suite de l'enfouissement des lignes de 2020 (rue des templiers), le montant de TVA récupérée est un peu plus important que l'année précédente (+11,7 k€).

**Subventions**

Les subventions sur les nouveaux investissements budgétés en 2022 sont de 46,2 k €, auxquelles s'ajoute 77,2 k€ de subventions prévues sur 2021 (enfouissements des rues de l'Ermitage et Croix Blanche) mais finalement versées qu'en 2022.

**Emprunts**

L'emprunt de 43 k€ budgété en 2021 a été versé en janvier 2022, et donc réintégré au budget 2022. Un nouvel emprunt de 43 k€ a été budgété pour équilibrer les dépenses et les recettes, et ne sera activé que si nécessaire, ce qui n'est pas certain à ce jour. Dans tous les cas, nous continuerons de nous désendetter à fin 2022.

**Excédent de fonctionnement des années antérieures**

## REEL 2021 et BUDGET 2022 : Note de synthèse

### Conseil municipal du 23 mars 2022

Son montant de 324,2 k€ est la part du résultat 2021, incluant les excédents de fonctionnement des années antérieures, qui est affectée au besoin de financement du déficit cumulé des investissements.

#### Dépenses d'investissement en €

ARTICLE	ARTICLE : LIBELLÉ	Réalisé 2021	BUDGET 2022	%	Ecart B2022 - R2021
	Total Dépenses Investissement.	710 535	566 174		-144 361
	S/t Dépenses réelles (hors report années antérieures)	448 674	242 000	100 %	-206 674
020.	Dépenses imprévues	0	10 000	4,1 %	0
16.	Emprunts et dettes assimilées	64 903	65 000	26,9 %	
20.	Immobilisations incorporelles	5 000	5 000	2 %	
21.	Immobilisations corporelles et Subventions d'équipement versées	378 770	162 000	66,9 %	
001.	Solde d'investissement reporté	261 861	324 174	-	

**Les nouveaux investissements budgétés sur 2022 s'élèvent à 242 k€, soit – 206 k€ par rapport au Réel 2021, s'expliquant par l'absence d'enfouissement de lignes en 2022.**

Après déduction des subventions correspondantes, le coût net de ces nouveaux investissements est de 195,5 k€.

Les principaux investissements budgétés concernent la sécurité routière, la sécurisation du centre technique, l'isolation thermique de la mairie, des achats de terrains et des éventuels remplacements d'équipements.

Le montant à rembourser sur les emprunts contractés est de 65 k€. Pour mémoire, le budget de fonctionnement doit être capable de dégager un excédent suffisant pour rembourser ce capital.

Compte-tenu du report du déficit d'investissement des années antérieures (324,2 k€ dont 62,3 k€ issu de 2021), le budget officiel des dépenses d'investissements est de 566,2 k€.

#### **En conclusion**

Budget 2022 en €	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	709 341	566 174	
Dépenses	709 341	566 174	1 275 515
. Dont report des excédents antérieurs	+23 844		
. Dont report des déficits antérieurs		324 174	
S/T avant report des années antérieures	685 497	242 000	